

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 12 décembre 2023 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

1637-1647 rte 125

Objet de la demande de dérogation mineure 2023-0059:

La demande de dérogation mineure 2023-0059 vise à :

Permettre l'installation d'une enseigne sur poteau à 2.00 mètres de la limite de propriété avant, alors que la marge minimale prescrite au règlement est de 4,6 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce lundi 27 novembre 2023.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière